

# **LE CONCILIEUR DE JUSTICE**

Le Centre Communal d'Action Sociale propose des permanences avec un conciliateur de justice qui intervient dans tous les litiges d'ordre privé (problèmes de voisinage, mécontentes entre un bailleur privé et un locataire, ...).

**Il est présent à l'Hôtel de ville, 2 mardis par mois, sur rendez-vous,  
De 9h à 12h et de 14h à 18h30**

Depuis maintenant une dizaine d'années, la municipalité a décidé d'accueillir dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, en mairie, un conciliateur de justice du canton de Montigny (comprenant aussi la commune de Guyancourt).

**Volontaires et bénévoles, les conciliateurs ne sont présents  
que dans les communes acceptant de les accueillir.**

Il ne s'agit pas de magistrats, ils sont nommés par le premier président de la cour d'appel, sur proposition du juge d'instance.

**Confidentiel, rapide et gratuit**

Le conciliateur a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Il ne donne pas de consultations juridiques.

**Il peut intervenir dans de nombreuses affaires comme :**

- problème de mitoyenneté, de copropriété
- conflit entre propriétaire et locataire
- conflit opposant un consommateur à un professionnel
- querelle de voisinage ou de famille
- désaccord entre fournisseur et client
- difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent
- contestation d'une facture

à l'exception des conflits avec l'Administration ou concernant l'état civil et la famille (divorce, reconnaissance d'enfant, pensions alimentaires, garde d'enfant, autorité parentale...). Il est possible dans ces cas de s'adresser **au médiateur de la République**.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTER LE CCAS AU 01 39 30 30 20**